

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 7 Février 2019
P.V. n° 20**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Roland ALLES

Présent : M. Christophe JOLY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Traitement des feuilles de match*

- *Rappel*

CORRESPONDANCE

- **SO LA LONDE** : Transmet une convocation concernant le match contre T. AV SPORTIF 2 pour le 25.02.19.

- **SP CLARET FUTSAL** : demande le report de la rencontre de Coupe du Var Futsal du 09.02.19 contre LA LONDE au 28.02.2019 au gymnase du Port Marchand. Accord de la Commission.

INFORMATION PLATEAU FUTSAL U6/U7

Club organisateur : TOULON ELITE FUTSAL

Un plateau pour les catégories U6/U7 aura lieu le Mercredi 6 Mars 2019 au gymnase de Port Marchand de 12h à 14h.
6 équipes maximum.

Un email va être envoyé à tous les clubs.

RAPPEL

Il est rappelé aux clubs « hors Toulon » d'envoyer impérativement la planification des rencontres au District du Var.

Prochaine réunion
Jeudi 14 Février 2019

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Roland ALLES